



**Compte-rendu de la réunion plénière
de la
Commission locale d'information auprès du CEA
de Fontenay-aux-Roses**

**Mardi 20 janvier 2015 à 18 heures 30
Mairie de Fontenay-aux-Roses**

La Commission Locale d'Information s'est réunie en formation plénière, le mardi 20 janvier 2015, à 18 heures 30, à la mairie de Fontenay-aux-Roses.

PRESENCE/ABSENCE :

Etaient présents :

- | | |
|-------------------------------|--|
| - M. Laurent VASTEL | Président de la CLI, Maire de Fontenay-aux-Roses |
| - Mme Michèle-Elisabeth MORIN | Conseillère municipale de Fontenay-aux-Roses |
| - M. Claude ANDRES | Représentant associatif - Association Environnement 92 |
| - Mme Marianne BUHLER | Maire-Adjointe d'Issy-les-Moulineaux, Représentante de la Communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest |
| - M. Pierre TESTU | Elu de la ville de Vélizy-Villacoublay |
| - M. Thierry CHARLES | Directeur général adjoint à l'IRSN |
| - M. Jacques CONNESSON | Chef du pôle LUDD, division d'Orléans de l'ASN |
| - M. Didier DELMONT | Directeur-adjoint du CEA/Fontenay-aux-Roses |
| - M. Georges DOUARRE | Elu de l'Essonne Communauté d'agglomération Versailles Grand Parc |
| - Mme Claire GIRY | Directrice du CEA/Fontenay-aux-Roses |
| - M. Yves BOURLAT | Adjoint de la Directrice du CEA/Fontenay-aux-Roses |
| - M. Daniel HANNOTIAUX | Représentant de l'association Ile-de-France environnement |
| - M. Stéphane JACQUOT | ancien Président de la C.L.I. membre de la CLI - |
| - M. Istvan KRISTOF | Service du développement durable – CG92 |
| - M. Jean-Pierre GUARDIOLA | Sous-préfet de l'arrondissement d'Antony |
| - M. Christophe PERRIN | Responsable de la communication du CEA/Fontenay-aux-Roses |
| - Mme Cécile POYAU | Chef de la Cellule de sûreté nucléaire, de contrôle des matières nucléaires, des transports et de la qualité du CEA/Fontenay-aux-Roses |
| - M. Christian RICOUL | Chef du Service de protection contre les rayonnements et de l'environnement du CEA/Fontenay-aux-Roses |
| - M. Eric ROBERT | représente M. Jean-Marc GERMAIN, Député des Hauts-de-Seine – 12 ^{ème} circonscription |
| - M. Peter SCHNURLE | Représentant suppléant de l'association pour la protection du coteau boisé du Panorama de Fontenay-aux-Roses |
| - M. André VIRLON | Représentant SPAE UNSA du CEA/Fontenay-aux-Roses |
| - Mme Marie-Odile GRANDCHAMP | Service du développement durable – CG92 |
| - Mme Anne De GOUZEL | Responsable du Service du développement durable – CG92 |
| - M. Arnaud FRIEDRICH | Service du développement durable – CG92 |
| - M. Marc AMMERICH | Représentant CFDT du CEA/Fontenay-aux-Roses |

Etaient absents excusés :

- | | |
|--------------------|---|
| - M. Marc AMMERICH | Représentant CFDT du CEA/Fontenay-aux-Roses |
|--------------------|---|

- M. Ivan BOUCHIER
- M. Christian CAMBON
- M. Eugène BELIN

- Mme Isabelle DEBRE
- M. Jean-Marc GERMAIN

- M. Jean LAURENT

- M. Thomas JOLY

- Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET
- M. François VAUGLIN

Sous-préfet de l'arrondissement de L'Haÿ-les-Roses
 Sénateur du Val de Marne
 Représentant titulaire de l'association pour la protection du coteau boisé du Panorama de Fontenay-aux-Roses
 Sénateur des Hauts-de-Seine - Maire-Adjoint de Vanves
 Député des Hauts-de-Seine 12^{ème} circonscription
 (Représenté par M. Eric ROBERT)
 Maire-Adjoint, Représentant de la Commune de Montrouge
 Conseiller général de l'Essonne - Vice-Président de la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre
 Députée de l'Essonne
 Conseiller de Paris

Etaient absents :

- Mme Leila AICHI
- M. Jean-Michel BOULDOIRES
- M. Daniel BREUILLER

- Mme Jocelyne CANETTI
- M. Serge DASSAULT
- M. Jean-Baptiste FLEUTOT
- M. Pierre GALANAUD
- M. Philippe GOUJON

- M. Alain GOURNAC
- M. Marc LIPINSKI
- M. François TURLIN
- M. Alain VALLET

- M. Jean-Jacques BRIDEY
- M. Christian CAMBON
- M. Gérard DURIEUX
- Mme Anne-Marie GELLIOT
- M. Yann GERARD

- M. Hervé LAMBEL

- M. Joël LOISON

- Mme Valérie PECRESSE
- Mme Laurence BIBAL
- - Mme Martine BLOCH
- Mme Laurinda MOREIRA DA SILVA

- M. Philippe PEMEZEC
- M. Patrick RIGAUDIERE
- M. Pierre BOQUEL

Sénateur de la Ville de Paris
 Représentant CFE-CGC du CEA/Fontenay-aux-Roses
 Vice-président du Conseil général du Val-de-Marne - Maire d'Arcueil
 Chambre de commerce et d'industrie
 Sénateur de l'Essonne
 Docteur, Conseiller médical DSND
 Chef de service Hôpital Bécclère
 Député de Paris - Maire du 15^{ème} arrondissement de Paris
 Sénateur des Yvelines - Maire du Pecq
 Conseiller de la Région d'Ile de France
 Représentant CFTC du CEA/Fontenay-aux-Roses
 Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement d'Ile de France
 Député du Val de Marne – 7^{ème} circonscription
 Sénateur du Val de Marne - Maire de Saint-Maurice
 Représentant CGT du CEA/Fontenay-aux-Roses
 Directrice de l'ARS – Hauts-de-Seine
 Directeur Service Interministériel de Défense et de Protection Civile
 Représentant de l'association Paris-banlieue environnement
 Conseiller général des Yvelines - Maire de Vélizy-Villacoublay
 Députée des Yvelines – 2^{ème} circonscription
 Pôle LUDD, division d'Orléans de l'ASN
 Environnement 92 suppléante
 Elu du Val de Marne Communauté d'agglomération Val de Bièvre
 Vice-président du Conseil général des Hauts-de-Seine
 Elu de la Vile de Châtillon
 ASN Chef de la division d'Orléans

Ordre du jour :

L'ordre du jour était le suivant :

- Accueil du nouveau Président
- Accueil des nouveaux membres
- Approbation du Compte-rendu de la réunion plénière du 11 février 2014
- Approbation du rapport d'activité 2013
- Approbation du Compte-rendu d'exécution budgétaire 2014
- Présentation du projet de budget 2015
- Projet sur la composition du nouveau bureau
- Présentation de la part du CEA :
 - Historique de l'opération Assainissement-démantèlement et perspectives 2015 (10 min)
 - Éléments de cartographie radiologique
- État d'avancement de l'évolution de la réglementation concernant les effluents
- Retour sur la Conférence de l'ANCCLI du 10 décembre 2014, et HTCISN
- Marché d'études de la CLI
- Points divers

Compte-rendu

M. Jacquot rappelle les débuts de la CLI en commençant par sa nomination en février 2010 par M. Devedjian, le président du Conseil départemental. Il a présidé cette CLI avec l'assistance de ses deux vice-présidents Mme Buhler et M. Laurent, de la secrétaire générale Mme Grandchamp et des membres du bureau.

Un groupe de travail « Science et technologie » et un groupe de travail « communication » ont été mis en place. Le groupe de travail communication a permis la transmission de l'information à la population en mettant en place des supports de communication tels que le site internet dédié et la lettre d'information diffusée dans le rayon opérant des 5 km de la CLI.

Durant ce mandat, une grande transparence a été souhaitée. Dans ce but, des visites du CEA ont été organisées. Il a été demandé au CEA d'établir un calendrier clair sur le démantèlement et de faire un point régulier sur les incidents. Par ailleurs, il a été décidé lors de la dernière plénière que le CEA ne participe plus aux réunions du bureau afin d'être en totale indépendance.

M. Jacquot conclut en souhaitant bonne chance à M. Vastel qui représentera le territoire en tant que maire de Fontenay-aux-Roses et saura discerner les risques pour l'homme et pour l'environnement en tant que médecin.

M. Vastel remercie M. Jacquot. Il rappelle qu'il s'était rendu la première fois à la CLI il y a deux ans à Montrouge, dans le contexte des élections municipales. Il s'étonnait du peu de communication entre la municipalité de Fontenay-aux-Roses et le CEA tant sur les sujets liés aux impacts environnementaux associées au démantèlement que sur les sujets liés à la coopération entre la municipalité et le CEA.

Les élections municipales ont modifié partiellement la composition de la CLI et de la présidence. Un renouvellement de l'intégralité des membres de la CLI se fera au mois de décembre de cette année. M. Vastel rappelle qu'il est médecin et enseignant chercheur et qu'il a donc des attentes dans l'expression et la formulation d'un certain nombre d'informations. Il considère que le travail de la CLI est déjà engagé dans la bonne voie et propose que des tableaux de bords soient développés afin de faciliter la compréhension et le suivi du démantèlement des sites. M. Vastel remercie le sous-préfet d'être venu en personne, il salue l'arrivée de M. Friedrich pour être chargé du secrétariat de la CLI et passe la parole à Mme Grandchamp.

Mme Grandchamp remercie les membres de la CLI pour leur implication durant l'exercice de ses fonctions de secrétaire générale de la CLI.

Accueil des nouveaux membres

M. Vastel présente les nouveaux membres de la CLI.

- Monsieur Georges Douarre, conseiller communautaire de la CA de Versailles Grand Parc
- Monsieur Patrick Rigaudière, conseiller municipal de Châtillon
- Madame Laurinda Moreira da Silva, conseillère communautaire de la CA Val de Bièvre
- Monsieur Pierre Testu, Maire adjoint de Vélizy-Villacoublay
- Madame Michèle-Elisabeth Morin, ancienne ingénieure sureté protection sanitaire au CEA
- Madame Claire Giry, Directrice du CEA de Fontenay-aux-Roses

La personne qui sera en charge du secrétariat de la CLI

- Monsieur Arnaud Friedrich

Approbation du compte-rendu de la réunion du 11 février 2014

(M. Vastel)

Des modifications sont proposées.

Le compte-rendu est mis aux voix et voté à l'unanimité sous la condition de prise en compte de ces modifications.

M. Schnurle demande ce qu'il en est pour la conservation du bureau et des groupes de travail qui n'ont pas été réunis.

M. Vastel précise que ce sera traité plus tard dans la réunion et M. Jacquot rappelle qu'il avait mentionné qu'il y aurait des ralentissements de l'activité de la CLI en 2014 avec les élections municipales.

M. Andres demande pour le compte de M. Belin ce qu'il en est de l'exécution de la demande de faire des analyses pour la caractérisation radiologique du stade.

M. Vastel répond que ce n'est pas encore fait et qu'il faut se donner les moyens d'avancer sur ce sujet.

M. Andres fait part de son ressentiment en précisant que le compte rendu de la réunion et les documents de communication du CEA amènent une certaine confusion en laissant entendre que les arrêtés de 1988 sont toujours en vigueur. Il demande des informations sur la transmission d'informations du CEA vers l'ASN qui devrait conduire à une modification des arrêtés du 7 février 2012 et du 13 avril 2013.

M. Bourlat du CEA répond que ces informations font l'objet d'un point dans la première présentation du CEA et dans celle de l'ASN.

Approbation du rapport d'activité 2013

Le rapport d'activité 2013 est présenté par Mme Grandchamp – et commenté.

Des modifications sont proposées.

Le rapport d'activité est mis aux voix et voté à l'unanimité sous la condition de prise en compte de ces modifications.

Le rapport d'activité est approuvé à l'unanimité.

Approbation du compte-rendu d'exécution du budget 2014

Ce compte-rendu des dépenses engagées en 2014 est commenté par M. Friedrich.

Les dépenses se montent à : * investissement : 710,50 €
* en fonctionnement : 2807,72 €

Les recettes se montent à 15 000 € sur la ligne budgétaire du Conseil départemental. L'Autorité de Sûreté Nucléaire (A.S.N.) a accordé une subvention de 5 000 € au Conseil départemental dans le cadre d'une convention de financement pour les frais de fonctionnement et de communication.

12 192,28 € n'ont pas été engagés.

Le compte-rendu d'exécution budgétaire est mis aux voix. Il est voté à l'unanimité.

Présentation du projet de budget 2015

Cette présentation du budget 2015 est commentée par M. Friedrich.

De par le gel de l'activité de la CLI durant le second semestre 2014, la CLI n'a pas de programme prévisionnel d'activité et le projet de budget est donc basé sur l'évaluation des activités de la CLI lors des précédents exercices.

Pour les recettes, le Conseil départemental a voté un budget de 15 000 € en décembre 2014. Il sollicitera l'ASN dans le cadre d'une convention pour participer à ce budget.

Pour les dépenses elles ont été ventilées en 3 000 € pour le fonctionnement (organisation des réunions et cotisation d'adhésion à l'ANCCLI) et 12 000 € pour les projets (fonctionnement du site internet, actions de communication, études et expertises).

Ce projet reste prévisionnel en tant que minima et la nécessité de lever des fonds additionnels peut être éventuellement accordée par le Conseil départemental lors du vote du budget supplémentaire.

Le projet de budget est mis aux voix. Il est voté à l'unanimité.

M. Connesson (ASN) rappelle que l'ASN ne finance pas plus de 50% du budget de la CLI hors frais de personnel. Il relève que la subvention versée par l'ASN en 2014 a dépassé le montant total des dépenses de la CLI en 2014 et que cela aura forcément un impact sur le montant de la subvention qui sera versée en 2015.

Projet sur la composition du nouveau bureau

(M. Vastel)

M. Vastel propose et présente la composition d'un nouveau bureau. M. Jacquot ne souhaite pas faire partie du bureau. La composition du bureau est la suivante :

Membres à voix délibérative

Collèges des élus

M	Laurent	Vastel	Maire de Fontenay-aux-Roses Président de la CLI
Mme	Marianne	Buhler	Représentante de la Communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest Vice-présidente de la CLI
M	Jean	Laurent	Représentant de la commune de Montrouge
M	Georges	Douarre	Représentant de communauté d'agglomération Versailles Grand Parc
M	Patrick	Rigaudière	Représentant de la commune de Châtillon

Collèges des associations

M	Eugène	Belin	Représentant titulaire de l'association pour la protection du coteau boisé du Panorama de Fontenay-aux-Roses
M	Daniel	Hannotiaux	Représentant de l'association Ile-de-France environnement
M	Hervé	Lambel	Représentant de l'association Paris-banlieue environnement
M	Claude	Andres	Représentant de la fédération environnement 92

Collèges des syndicats

M	François	Turlin	Représentant CFTC du CEA
M	Jean-Michel	Bouloires	Représentant CGC du CEA
M	André	Virlon	Représentant SPAEN UNSA du CEA

Collèges des personnes qualifiées

Pr.	Jean-Baptiste	Fleutot	Médecin- Conseiller médical DSN
Mme	Michèle- Elisabeth	Morin	Ancienne ingénieure hygiène sécurité sureté nucléaire

Membres à voix consultative

M	Jacques	Connesson	ASN - chef service LUDD, division d'Orléans
---	---------	-----------	---

La composition du bureau est mise aux voix. Elle est votée à l'unanimité.

Présentation de la part du CEA :

Historique de l'opération Assainissement-démantèlement et perspectives 2015

Mme Giry, directrice du CEA depuis septembre 2014, se présente à la CLI. Elle salue la qualité et l'importance de la CLI et annonce qu'elle mettra tout en œuvre pour que le CEA continue à y participer avec pédagogie et transparence.

Point sur l'Installation Nucléaire de Base (INB) 165 par M. Bourlat

Bâtiment 18

Le Bâtiment 18 était un bâtiment réservé aux activités de R&D qui se sont arrêtées en 1995. Ces activités étaient notamment liées aux études sur le retraitement des combustibles usés (extraction de l'uranium des transuraniens, dont le plutonium, et des produits de fission. Il est délimité en quatre zones d'une surface de 2000 m² chacune.

Les opérateurs se protégeaient des émissions radioactives en utilisant des boîtes à gants étanches pour manipuler des échantillons faiblement radioactifs et très peu irradiants ainsi que des chaînes blindées (cellules comportant des murs en béton et des hublots en verre au plomb) pour manipuler à distance avec des télémanipulateurs des échantillons plus radioactifs et irradiants.

Le démantèlement des 134 boîtes à gant est quasiment finalisé ; il n'en reste que quelques unes. Concernant les 18 chaînes blindées initiales, il en reste 7 à démanteler dont 4 à assainir préalablement (retrait des objets présents et de l'essentiel de la radioactivité présente) telle la chaîne Petrus.

Pour faire suite à une question posée à ce sujet, il est expliqué qu'une série de carottages de sols à 0,5 m, 1,5 m, 5 m et 10 m de profondeur sous la salle des cuves PETRUS a été entreprise en 2013. De la radioactivité étant encore détectée à - 10 m, un carottage a été réalisé à - 30 m au second semestre 2014 ; il ne présente aucune trace de radioactivité artificielle. Un nouveau carottage à - 20 m est en cours de réalisation ; les résultats seront disponibles au second trimestre 2015.

Bâtiment 52-2

Ce bâtiment était un laboratoire de radiométrie consacré à des recherches sur les combustibles irradiés. L'ensemble des cellules du bâtiment a été assaini et il reste à découper 80 % des cellules de la petite ligne et 90 % des cellules de la grande ligne. Ceci représente 1200 blocs de béton d'environ 5 tonnes à découper au câble diamanté, à emballer sous vinyle et à envoyer vers le centre de stockage des déchets de très faible activité de l'Andra.

M. Schnurle demande si ces blocs de béton sont actifs.

M. Bourlat répond qu'ils sont actifs et qu'ils font partie de la famille des TFA (très faible activité).

M. Schnurle demande si le vinyle protège.

M. Bourlat répond que cela empêche la radioactivité en surface d'être mobilisable puisqu'elle se retrouve enfermée dans le sac vinyle. C'est une protection légère.

M. Schnurle demande si le CEA les stocke sur le site de l'Andra

M. Bourlat répond que c'est l'Andra qui les prend en charge et les accueille dans un centre prévu à cet effet. Les blocs sont déposés avec des big bag ou des caissons d'autres origines dans des alvéoles creusées. Ce site n'est pas réversible. La radioactivité moyenne des colis est de l'ordre de grandeur de la radioactivité naturelle.

Point sur l'Installation Nucléaire de Base (INB) 166 par M. Bourlat

Bâtiment 10

Ce bâtiment comporte une zone souterraine qui sert à reconditionner des déchets solides moyennement irradiants en poubelles de 50 litres envoyés au bâtiment 58. Il est aussi un point important pour le CEA, car il sert de stockage pour des touries (flacons de quelques litres en verre contenant des échantillons liquides à caractériser (présence de transuraniens)) et un ancien emballage de transport (CIRCE) qui contient des effluents de haute activité. Les effluents de CIRCE seront envoyés vers le CEA de Marcoule en 2016. Le démantèlement du bâtiment est prévu vers 2020 après l'évacuation de CIRCE et des touries.

M. Schnurle demande si ces effluents sont stockés sur Fontenay-aux-Roses.

M. Bourlat répond que oui, actuellement dans l'emballage de transport sur la photo.

M. Schnurle demande la quantité.

M. Bourlat dit qu'il y a 300 litres d'effluents organiques de haute activité dans l'emballage de transport (CIRCE). Il y a aussi les touries qui sont des flacons en verre de quelques litres qui contiennent des effluents organiques à caractériser, car ils ont des compositions différentes. Pour envoyer des échantillons, il faut les caractériser au préalable.

M. Vastel demande s'ils ont une idée de la composition, même approximative puisqu'elle doit varier d'une cuve à l'autre.

M. Bourlat dit qu'il y a beaucoup de transuraniens. Du plutonium notamment.

Bâtiment 54/91

Le bâtiment 91 contenait fin 2013 environ 1600 fûts de déchets radioactifs solides faiblement et moyennement actifs (il peut en stocker 1800) et 142 fûts contenant des déchets contaminés par des radionucléides émetteurs alpha. Ces fûts sont issus du démantèlement.

Le Bâtiment 54 est un bâtiment qui sert à caractériser ces fûts avec contrôle de la nature des déchets aux rayons X et mesure de la composition radiologique par spectrométrie gamma avant de les envoyer à l'Andra qui a des spécifications de prise en charge qui se sont durcies au fil des années.

En 2014, 1 010 fûts ont été expédiés vers l'ANDRA. La moitié de ces fûts étaient issus des opérations de démantèlement de l'année et l'autre moitié du stock du bâtiment. Le stock est donc passé en un an de 1 568 à 1 035 fûts jaunes fin 2014.

Bâtiment 50

Le bâtiment 50 sert à traiter les fûts non conformes du bâtiment 91 pour envoi vers l'Andra. Des opérateurs, en tenue ventilée alimentée en air respirable, trient manuellement les fûts et enlève les matériaux qui ne sont pas autorisés par l'Andra (par exemple bombes de peinture aérosols). Ils refont des nouveaux fûts qui sont ensuite compactés, mis dans des caissons métalliques puis envoyés à l'Andra.

Le bâtiment sera maintenu en activité jusqu'à fin 2016. Son démantèlement devrait se terminer vers 2020.

M. Vastel demande d'où viennent les 500 fûts de production locale.

M. Bourlat répond qu'ils viennent de tous les bâtiments en cours d'assainissement - du « ménage nucléaire » - ce qui fait une forte production qui a vocation à être évacuée.

Bâtiment 53

Ce bâtiment était l'ancienne station d'épuration des effluents liquides radioactifs (STEL). Elle a été complètement démantelée et le bâtiment sert à l'entreposage des déchets solides faiblement actifs et très faiblement actifs. Le bâtiment contient aussi un laboratoire du SPRE qui permet l'analyse d'échantillons de zones contrôlées et de cuves d'effluents liquides.

Bâtiment 58

Ce bâtiment contient des puits et fosses en béton armé qui contiennent 1200 poubelles de déchets moyennement actifs. Elles sont entreposées en attendant une décroissance radioactive. En 2014, 54 poubelles ont été évacuées et 40 poubelles issues du démantèlement ont été réceptionnées dans le bâtiment. L'évacuation de ces poubelles demandant de recaractériser et de reconditionner les déchets, le CEA prévoit un nouvel équipement de mesure et de conditionnement. La fin du démantèlement du bâtiment 58, qui clôturera le démantèlement des INB du site, est prévue vers 2034.

Deux dossiers importants ont été transmis à l'ASN en 2014. Le projet de révision du plan d'urgence interne a été transmis en juillet 2014. Puis un nouveau dossier de proposition de nouvelles limites de rejet à la baisse et de nouvelles modalités de surveillance de l'environnement a été transmis en octobre 2014, se substituant aux deux précédents documents de fin 2012-début 2013 afin de prendre en compte les remarques et demandes de compléments de l'ASN.

A la fin du premier semestre 2015, le CEA transmettra à l'ASN un nouveau dossier de démantèlement qui conduira à une révision des décrets de 2006 qui fixaient des échéances de fin de démantèlement à 2017 et 2018. Le dossier argumenté présentera notamment les étapes et opérations restant à mettre en oeuvre pour achever le démantèlement de ces deux installations.

M. Schnurle parle des 1600 fûts et précise qu'il lui semble qu'il y en avait moins l'année dernière. Il lui semble aussi qu'il est plus aisé d'envoyer ces déchets vers l'Andra car il y a moins de clients du sud et que Fontenay serait prioritaire pour nettoyer le terrain. Il revient sur l'année 2034 annoncée pour le démantèlement des derniers bâtiments et demande s'il s'agit de la fin du démantèlement et du nettoyage.

M. Bourlat précise qu'il s'agit des puits et alvéoles de stockage des poubelles.

M. Schnurle dit que les dates sont toujours repoussées sur ce dossier, et demande la date prévue l'année dernière.

M. Bourlat répond 2025.

M. Schnurle insiste sur le fait qu'on rajoute 9 ans en plus et trouve que ça commence à devenir problématique pour l'urbanisation en croissance de Fontenay-aux-Roses

M. Bourlat répond qu'il comprend, mais qu'il faut regarder les points positifs. En rapport à la première question, la capacité de stockage du bâtiment est de 1800 fûts. En 2014, plus de 500 fûts sont partis et d'ici trois ans tous ces « déchets anciens » en fûts jaunes seront évacués. Ces déchets étant anciens, leur caractérisation est nécessaire, prend du temps et ne peut pas être réalisée en une seule année. Il n'en reste pas moins vrai que c'est une première avancée qui démontre que pour le CEA le démantèlement du site de Fontenay-aux-Roses est une priorité absolue.

Il y a d'autres points positifs. Concernant le bâtiment 52-2 (ancien laboratoire de radiométabolisme), les 1200 blocs de béton résultant du découpage des cellules seront éliminés en deux-trois ans et il ne restera alors que le piquetage des points résiduels de contamination. Ensuite pour d'autres chantiers où la radioactivité est présente en quantité significative, les enjeux de sûreté sont encore plus importants. Dans les puits et fosses du bâtiment 58, il y a des déchets irradiants qui nécessitent des équipements spécifiques pour standardiser la reprise et donc la préparation de dossiers pour l'ASN. 2034 n'est donc pas la date de fin de démantèlement pour tous les bâtiments.

M. Schnurle se souvient qu'ils parlaient du démantèlement du CEA en 1990.

M. Bourlat rappelle que l'arrêt des recherches au CEA date de 1995.

M. Schnurle soulève que l'écart 1995-2034 est long, et que soit le travail est dur, délicat et sensible (il le conçoit), soit les moyens ne sont pas mis.

M. Bourlat dit que les moyens sont mis en oeuvre et que démanteler un laboratoire de R&D est une opération complexe et à chaque fois unique qui ne peut pas faire appel à une méthode de démantèlement standardisée.. De plus, ce centre CEA a 70 ans et les plans d'origine ne sont pas tous disponibles ou suffisamment précis. Par exemple, le CEA doit refaire des sondages de dalles. En effet, si le plancher bouge de quelques mm, ça peut perturber la sûreté de l'équipement prévu d'y être installé. Il y a beaucoup d'opérations préalables avant de lancer un démantèlement.

M Charles (IRSN) pense qu'à l'avenir les présentations qui expliquent l'évolution du projet devraient être éclairées par des résultats (rejets, dosimétrie, événements survenus). On a ici la vision des travaux réalisés, mais pas les retours d'expérience.

Il ajoute qu'étendre la durée du maintien d'une installation en vue de son démantèlement implique des coûts de maintien au niveau de la sûreté de l'installation dans la durée (pour une installation qui vieillit, les coûts augmentent). Il est étonné des dix ans de prolongation alors que les débats précédents fixaient la fin du démantèlement autour de 2025 et que des études avaient déjà été faites.

M. Bourlat répond que l'échéance présentée intègre à présent des marges et des aléas. Le bâtiment 58 pourrait être démantelé plus tôt, mais si les aléas s'additionnent, on pourra atteindre cette date de 2034.

En rapport à la première intervention de l'IRSN, pour un panorama des données environnementales et de doses prises par les employés, le CEA pensait qu'il aurait été bien de présenter ces informations avec le bilan transparence et sécurité nucléaire (TSN) 2014 lors de la prochaine séance plénière de la CLI.

M. Connesson rappelle que l'ASN se positionnera sur l'acceptabilité des délais proposés par le CEA dans le cadre de l'instruction du dossier de démantèlement que le CEA doit lui adresser. Elle sera extrêmement attentive à la robustesse de l'argumentaire développé et à ses fondements techniques pour justifier les délais.

M. Jacquot trouve qu'il est aberrant d'avoir une date avec 10 ans de plus sur le démantèlement. Il pense qu'il ne faut pas être approximatif et que la CLI est une assemblée d'élus et d'associations et qu'elle mérite de la précision. Il demande aussi si le CEA a prévu de faire part des incidents sur le site à la CLI.

M. Bourlat répond que ce sera fait à la prochaine CLI dans le cadre du bilan TSN.

M. Jacquot rappelle qu'il avait été évoqué de le faire à chaque réunion plénière.

Mme Giry précise que ce point n'était pas à l'ordre du jour, mais que le CEA a les éléments et qu'il peut en faire une présentation ce jour si cela est souhaité par la CLI.

Elle ajoute que le terme d'approximation est excessif, car il y a désormais prise en compte des aléas pour le calendrier de démantèlement alors qu'ils n'étaient pas pris en compte avant, ce qui rend cette nouvelle estimation plus fiable. Dans tout projet on découvre des éléments qui amènent parfois à avoir une préparation d'intervention plus lourde, c'est ce qu'on appelle des aléas.

M. Andres revient sur la transmission du dossier pour les émissions liquides et gazeuses à l'ASN. Il demande si c'est le dossier dont ils parlent depuis plusieurs années qui fait office d'amendement à l'arrêté de février 2012.

M. Bourlat répond que le dossier est destiné à remplacer les autorisations de rejet qui datent de 1988.

M. Andres demande s'ils ne tiennent pas encore compte de l'arrêté de février 2012. Ce que l'ASN appelle couramment l'arrêté INB.

M. Connesson explique que concrètement, aujourd'hui, les rejets sont réglementés par les arrêtés de 1988 et sont complétés par la décision n°2013-DC-0360 du 16 juillet 2013¹ qui s'applique de plein droit en particulier ses titres II et III sauf disposition contraire mentionné dans la décision. . Quand l'ASN va sortir une nouvelle décision, elle va actualiser les prescriptions et un certain nombre d'éléments ne seront pas repris, car ils s'appliquent de plein droit.

M. Andres a du mal à situer cette démarche dans le contexte simple qui est la succession des différents arrêtés qui traitent ce problème-là. Il y a 1988, 1999, 12 février 2012 valable pour toutes les INB en France et complété par celui du 16 juillet 2013.

M. Connesson dit que la décision est ce qu'il vient d'évoquer comporte des prescriptions génériques applicables pour toutes les INB et donc aux INB du CEA FAR. Par ailleurs, les éléments de l'arrêté de 1988 qui sont spécifiques continuent de s'appliquer jusqu'à ce que les prescriptions soient actualisées au travers de deux décisions dont une doit être homologuée par la ministre. Quant à l'arrêté du 7 février 2012 relatif aux règles générales relatives aux INB, il s'applique aussi de plein droit. Il comporte des dispositions générales sur les prélèvements et les rejets des INB (chapitres Ier et II du titre IV) applicable aux 2 INB du CEA FAR mais que la décision du 16 juillet 2013 vient largement préciser. M. Connesson rappelle que la décision du 16 juillet 2013 et son articulation avec l'arrêté du 7 février 2012 ont été présentées à la dernière réunion de la CLI en 2013.

M. Vastel demande si ça devrait aboutir à la définition d'un tableau de bord pour chaque site.

M. Connesson dit qu'il y a un suivi des rejets. Un registre des émissions est envoyé tous les mois à la CLI et l'ASN.

M. Vastel demande si ces mesures prennent aussi en compte l'impact sur l'environnement.

M. Connesson explique que les mesures incluent la surveillance de l'environnement. La décision environnement de 2013 a précisé les seuils de décision applicable pour ces mesures dans l'environnement.

M. Vastel dit qu'il serait intéressant de présenter ceci sous la forme d'un tableau de bord. Ce qui importe aux gens qui habitent dans la zone et aux défenseurs de l'environnement, c'est de connaître l'impact existant, passé ou présent, l'état du site et son évolution prévisible.

M. Bourlat explique que toute personne peut également consulter le Réseau National de Mesures de la Radioactivité de l'Environnement. Ce réseau ASN-IRSN permet de retrouver dans n'importe quel endroit les

¹ Homologuée par arrêté du 9 août 2013 et relative à la maîtrise des nuisances et de l'impact sur la santé et l'environnement des installations nucléaires de base. Cette décision vient préciser les dispositions du titre IV de l'arrêté du 7 février 2012 plus particulièrement son chapitre Ier.

prélèvements effectués et les résultats. Ces prélèvements sont réalisés sur des points précis et le suivi est assuré selon une certaine régularité. Le CEA ou l'IRSN pourrait présenter le fonctionnement de ce réseau. M. Vastel considère que ce point doit être mis à l'ordre du jour de la prochaine séance.

M. Vastel souhaite une collaboration entre le groupe de travail de la CLI et le CEA afin de vérifier la mise en forme de façon à ce que l'on ait une vision précise et pertinente de la précision pour avoir un bilan accessible.

M. Andres salue la proposition qui va dans le sens de ses attentes.

Mme Giry approuve cette séance de travail avec le bureau pour ajuster le contenu et rappelle que le CEA produit une plaquette qui recense l'ensemble de ces données. Des éléments existent et sont publics.

Éléments de cartographie radiologique

(M. Bourlat)

Mme Giry explique que ces éléments de cartographie radiologique ont été réalisés sur le plan national et que le réseau sortir du nucléaire a souhaité qu'ils soient publics et présentés à l'ensemble des CLI.

La cartographie Hélinuc est un système mis en place dans les années 1980 qui permet de déterminer la radioactivité gamma des sols en les survolant. Cela permet de mesurer la radioactivité naturelle et artificielle des sols dans l'environnement et autour des installations nucléaires.

L'hélicoptère est équipé d'un système de détection et d'acquisition des données qui sont ensuite traitées.

Comme on est en altitude et que les rayonnements gamma émettent dans toutes les directions, une source ponctuelle est représentée par une tache de plusieurs centaines de mètres avec une radioactivité apparente « diluée » sur cette tache.

La radioactivité naturelle des sols (potassium 40, uranium, thorium et leurs descendants), détectée par l'hélicoptère, est donnée en becquerels par kilogramme de sol car elle est relativement homogène sur plusieurs dizaines de centimètres de profondeur de sol. La radioactivité artificielle (césium 137) est plus récente et n'a pas eu l'occasion de s'homogénéiser sur une épaisseur de sol importante. Les dépôts sont donnés en becquerels par mètre carré de sol et donnent donc une vision de la radioactivité en surface.

Sur la carte du césium 137, sortent du bruit de fond les zones qui correspondent à l'entreposage des déchets irradiants dans les puits et fosses du bâtiment 58. Ce résultat ne correspond pas à une contamination du sol, mais au stock de radioactivité dû à cet entreposage qui est détecté par le dispositif Hélinuc.

L'activité surfacique du césium 137 (mis à part ces zones) est de l'ordre de 2.7 kBq/m² qui s'explique par les retombées de Tchernobyl et des anciens essais nucléaires en atmosphère.

M. Schnurle demande s'il y a un danger dans le centre pour le personnel.

M. Bourlat répond que des dosimètres de la clôture mesurent en permanence l'irradiation ambiante. Ces mesures montrent qu'il n'y a pas d'irradiation ajoutée par rapport à l'irradiation naturelle de la région. Dans les installations nucléaires, il y a aussi des dosimètres de zone qui permettent de mesurer l'irradiation. Hormis les salariés travaillant dans les installations nucléaires, les autres employés du CEA sont classés comme travailleurs non exposés, car ils ne prennent pas de dose dans le centre même à proximité des bâtiments.

M. Ricoul, en complément, précise que les valeurs des dosimètres figurent dans les comptes-rendus mensuels fournis à la CLI. Un dosimètre qui sert de témoin et qui est sur une station de surveillance de l'environnement à Clamart ne montre pas de différence avec celles du centre ce qui démontre qu'il s'agit bien de la radioactivité naturelle. Les travailleurs disposent aussi de dosimètres et les doses relevées sont faibles. A titre d'illustration, la personne ayant reçu la dose la plus élevée en 2013 a reçu une valeur de 2,5 millisieverts sur l'année soit environ le dixième de la dose annuelle admissible pour un travailleur du nucléaire.

M. Schnurle demande si les essais nucléaires aériens influent sur les mesures alors qu'on est à 20 000 km.

M. Bourlat dit que les expérimentations nucléaires en atmosphère, notamment américaines et russes des années 60 pour l'hémisphère nord ont dispersé de la radioactivité dans la haute atmosphère. Cette radioactivité est progressivement redescendue. Le résidu de ces expériences est encore détectable par le césium 137, radionucléide artificiel d'une période radioactive de 30 ans, qui migre progressivement dans les sols (à raison d'1cm par an en moyenne).

État d'avancement de l'évolution de la réglementation concernant les effluents

(M. Connesson)

Deux arrêtés réglementant les rejets gazeux et liquides et la surveillance associée ont été pris en 1988 pour le CEA de Fontenay-aux-Roses. Les activités du CEA ont ensuite changé et le passage en mise à l'arrêt définitif/démantèlement a été entériné par deux décrets le 30 juin 2006.

Compte tenu du changement d'activité du CEA, il était nécessaire d'actualiser les arrêtés.

En 2012, l'ASN a donc demandé au CEA (décision du 2 février 2012) de lui transmettre un dossier lui permettant d'actualiser les prescriptions qui devaient être remis le 31/12/2012.

(Une décision de l'ASN relative à la maîtrise des nuisances et de l'impact des INB a été prise le 16 juillet 2013. Une partie des dispositions s'appliquent déjà au CEA de Fontenay par cette décision).

Le CEA a déposé une première version du dossier en 2 parties (rejet gazeux et transfert des effluents liquides) en décembre 2012 et janvier 2013. L'ASN a considéré le dossier comme non recevable et a demandé la transmission d'un dossier actualisé pour mars 2014. Le CEA a transmis une nouvelle version en octobre 2014. Ce délai supplémentaire est lié à la mise en œuvre d'études complémentaires faites avec des outils techniques permettant d'avoir des informations beaucoup plus fines. Le dossier est suffisant pour lancer une expertise par l'IRSN. Des éléments complémentaires sont nécessaires pour finaliser les prescriptions, mais leur rédaction peut d'ores et déjà commencer.

Globalement les propositions du CEA portent sur des diminutions très notables des activités rejetées mais aussi une réduction significative en matière de surveillance de l'environnement.

La saisine de l'IRSN durera entre 6 et 12 mois, durant lesquels l'ASN écrira ses projets de décision. Le projet passera ensuite au collège de l'ASN pour validation. La CLI et le CODERST seront consultés ensuite. L'ASN sera vigilante sur le fait de donner une version du dossier suffisamment complète, compréhensible et exploitable à la CLI lorsqu'elle sera consultée.

Ces consultations seront conduites de manière simultanée. L'ASN présentera ensuite les modifications apportées aux décisions suite aux phases de consultation et motivera ses choix.

Il y aura ensuite un second passage au collège de l'ASN et le collège signera deux décisions (valeurs limites des rejets gazeux ; valeurs limites des transferts liquides, surveillance de l'environnement et modalités de rejets). La décision sur les valeurs limites des rejets gazeux devra être homologuée par la ministre de l'Environnement.

Un arrêté d'homologation sera publié au journal officiel et les décisions seront publiées au bulletin officiel de l'ASN. Cela nous ramènera au deuxième trimestre 2016 si tout se passe bien.

Retour sur la Conférence de l'ANCCLI du 10 décembre 2014

(Mme Grandchamp)

Les CLI se réunissent une fois par an et sont invités par l'ASN et l'ANCCLI.

L'ASN et l'ANCCLI ont fait des présentations le matin et deux tables rondes ont été organisées l'après-midi. La première table ronde concernait la poursuite du fonctionnement des réacteurs nucléaires après leur quatrième réexamen de sûreté. La seconde table ronde était consacrée aux actions de protection des populations en cas d'accident nucléaire : vers une harmonisation européenne ? Le débat était donc organisé pour voir si les normes et les actions de protection pouvaient converger au niveau des pays européens.

Marché d'études de la CLI

(M. Friedrich)

La CLI a élaboré un marché avec Néodyme en 2013. Ce marché est valable pendant une période d'un an avec trois renouvellements automatiques d'un an.

Le marché permet à la CLI de solliciter Néodyme pour deux types de prestations sans avoir à élaborer un appel d'offres pour chaque étude :

- « Remise d'un rapport suite à l'analyse des impacts environnementaux de l'activité d'assainissement-démantèlement des installations nucléaires de base 165 et 166 du centre CEA de Fontenay-aux-Roses » 4 960 €HT
- « Remise d'un rapport ayant pour objet l'étude et le conseil concernant l'évaluation environnementale des activités d'assainissement-démantèlement ». 6 200 €HT

La CLI a déjà fait une fois appel à Néodyme pour l'analyse du rapport TSN 2012.

Conclusion

M. Vastel résume les différents points. Pour préparer la prochaine CLI, il faudra mettre à l'ordre du jour les points signalés précédemment (Rapport TSN 2014, présentation du Réseau national de Mesures de la Radioactivité de l'Environnement). Les prescriptions actuelles en matière de sécurité et les impacts environnementaux devraient être formalisés dans un tableau de bord lisible et facile à intégrer. Pour ce faire, la CLI peut s'appuyer sur Néodyme, les groupes de travail, le CEA et l'ASN. L'urbanisation de Fontenay-aux-Roses et de Clamart dans cette zone nécessite pour les futurs acquéreurs de disposer d'une information leur permettant d'éclairer leurs choix.

M. Vastel écrira une lettre aux membres de la CLI pour les solliciter sur ce projet. Dans le cadre de la continuité du travail de la CLI, Madame Marianne Buhler continuera à présider le groupe de travail Science et technologie et monsieur Jean Laurent continuera à présider le groupe de travail information et communication.

La date de la prochaine CLI est fixée au 9 juin 2015.